



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DALLARD, le Maire.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absent ayant donné pouvoir	Absent	Date de la convocation
23	23	3	0	23/3/2026

### D2026-24

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurent CERON, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Stéphanie MINETTI, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Alexandra COSTES donne procuration à Pierre DELMAS. Corinne LONGUET donne procuration à Jérémy RACIONERO ; Gilles ADOLPHE donne procuration à Jean Louis EYCHENNE

Secrétaire de séance : Odette PONS

### OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 9 du 24 juin 2020 fixant à 4 le nombre de membres élus au conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein les membres appelés à siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Considérant que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Il est procédé à l'élection de 4 membres du Conseil municipal appelés à siéger au conseil

d'administration du CCAS, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est constaté le dépôt de la liste suivante : Jean-Louis EYCHENNE, Johan ALBERT, Nagette LIGOT, Dany ROUMY.

Élection à main levée :

Nombre de votants : 23

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Jean-Louis EYCHENNE	23
Monsieur Johan ALBERT	23
Madame Nagette LIGOT	23
Madame Odette PONS	23

### Proclamation des élus

Sont proclamés élus membres du conseil d'administration du CCAS :

Jean-Louis EYCHENNE (vice-président), Monsieur Johan ALBERT, Madame Nagette LIGOT, Odette PONS, conseillers municipaux.

### Nomination des membres non élus

Monsieur le Maire procédera, par arrêté municipal, à la nomination des membres non élus du conseil d'administration du CCAS, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, dans le respect des catégories suivantes :

1. Personnes qualifiées (selon les compétences sociales, médicales ou associatives)
2. Représentants d'associations familiales ou de personnes âgées
3. Représentants des personnes handicapées
4. Autres membres désignés légalement

Ces nominations complètent la composition du conseil d'administration et assureront la représentation pluraliste prévue par la loi.

M. le Maire qui est président de droit établira un arrêté précisant le nom et la catégorie de chaque membre élu nommé.

### Vote :

Exprimés: 23	Pour: 23	Contre: 0	Abstention: 0
--------------	----------	-----------	---------------

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 031-213103039-20260327-D2026\_24-DE

N° 2026-0327-D  
SLO

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Certifié exécutoire par le Maire,  
Notifié le 30/03/2026  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30/03/2026  
Et l'acquittement reçu sous le numéro de certificat : cf. en haut à droite de la délibération  
Et de la publication le 30/03/2026  
Fait en mairie de Longages, le 27/03/2026

**Le Maire**  
Jean-Michel DALLARD

**Le Secrétaire de séance**



Affiché en Mairie le 30/03/2026  
Jusqu'au 30/04/2026

<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE</b> Effectif légal du conseil municipal : 23 Nombre de conseillers en exercice :23 	<b>PROCÈS-VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</b>
--	--

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de mars à 20h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Longages, sous la présidence de M. Jean-Michel DALLARD, maire.

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurent CERON, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Stéphanie MINETTI, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Johan ALBERT.  
Pouvoirs : Alexandra COSTES donne procuration à Pierre DELMAS. Corinne LONGUET donne procuration à Jérémy RACIONERO ; Gilles ADOLPHE donne procuration à Jean-Louis EYCHENNE.  
Secrétaire de séance : Odette PONS

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein les membres appelés à siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Considérant que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Sont candidats

- a. Nombre de votants : 23
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs :0
- d. Nombre de suffrages exprimés (= a - b - c) :23
- e. Majorité absolue :12

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Jean-Louis EYCHENNE	23
Monsieur Johan ALBERT	23
Madame Nagette LIGOT	23
Madame Odette PONS	23

Désigne Monsieur Jean-Louis EYCHENNE, Monsieur Johan ALBERT, Madame Nagette LIGOT, Madame Odette PONS.

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Le maire est chargé de transmettre le présent procès-verbal aux services préfectoraux et de communiquer également ce document aux services du SAGE accompagné des coordonnées des 2 délégués élus afin que ceux-ci puissent être convoqués à la réunion d'installation de la Commission Territoriale.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27/03/2026, à 21h15, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le secrétaire et les assesseurs.

Signature du maire : 	Signature du secrétaire de séance : 
Signature des assesseurs : 	